



« Mai 68 »

mythe ou réalité ?

Sections RENAULT

N° 83

5 avril 2018

Les évènements d'il y a cinquante ans peuvent paraître loin, surtout pour les plus jeunes. Pourtant, le Français aime l'Histoire et aime à se rappeler certains événements. Les *media* du reste contribuent au souvenir. C'est important, et il est utile de regarder les conséquences de ces événements sur notre vie présente. Et pour ce qui concerne le **SM-TE**, les conséquences sur la vie et l'action syndicale au sein de l'entreprise.

Il n'y a plus beaucoup d'acteurs ou de témoins de Mai 68 aux effectifs de notre entreprise. C'est pourquoi, dans le flot de publications et des commémorations à venir, le syndicat **SM-TE** a tenu à apporter à ses lecteurs sa contribution et ses propres investigations.

Mai 68, mythe ou réalité ?

Les évènements de Mai 68 sont survenus dans un multiple contexte :

- Une **augmentation significative des étudiants** (de 1958 à 1968, leur nombre est passé de 200 000 à 500 000).
- Des **difficultés économiques** dues à un chômage en hausse. En janvier 1968, le nombre de jeunes chômeurs fait un bond de plus 60 %. Dès 1967, des grèves ou manifestations éclatent spontanément.
- Une société devenue technicienne, qui par l'optimisation de la production et la **recherche effrénée du profit a contribué à l'avènement du consumérisme. Ce consumérisme a favorisé le rejet de tout engagement et le refus des pratiques et des structures héritées du passé.** Faute de transmission et d'explication, elles ont perdu toute légitimité en étant perçues comme des contraintes absurdes.

On a surtout retenu de Mai 68 les augmentations de salaires et l'émancipation de toute autorité (parent, professeur, patron etc).

Mai 68 restera comme la victoire de l'individualisme et de la liberté individuelle caractérisée par les slogans : « il est interdit d'interdire » ou « jouir sans entrave », prônés par les courants de pensée libertaire, trotskiste ou maoïste, appelé aussi *gauchistes* pour la commodité du langage par les grands partis institutionnels. C'est dans ce sens que ce terme est utilisé ci-après.

Mai 68 a été aussi, dans la ligne des « Accords » de Grenelle, la reconnaissance des sections syndicales et la possibilité de désigner des Délégués syndicaux (DS) dans les entreprises, qui signe le transfert de légitimité de la base (les salariés) à la structure centralisée constituant lesdites sections (Confédérations/Fédérations). Ce transfert a probablement été la cause de la désaffection des travailleurs pour les syndicats.

A retourner à : sm-te@travaillonsensemble.org

1) Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE :

Nom : _____ Prénom : _____ Mail personnel : _____

2) Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

3) Je souhaite être candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections professionnelles

Chronologie des événements

Cette chronologie est évidemment partielle. Nous nous sommes arrêtés aux événements en rapport avec notre sujet : le syndicalisme. Le lecteur intéressé pourra utilement se reporter à d'autres études plus complètes ...

MARS
22

Occupation de la faculté de Nanterre. Cette date donnera son nom à un mouvement d'inspiration libertaire.

MAI
1^{er}

Des *gauchistes* de l'Université de Nanterre manifestent agressivement contre le siège de l'*American Express* à Paris. L'Université de Nanterre est fermée. Ainsi que la Sorbonne le 3 mai.

MAI
6

L'UNEF (Union nationale des étudiants de France) et le S.N.E.Sup (Syndicat national de l'enseignement supérieur) appellent à une grève illimitée et à une manifestation à Denfert-Rochereau, maintenue malgré l'interdiction préfectorale.

MAI
9

Waldeck Rochet (Secrétaire G^{al} du PCF) appelle les travailleurs manuels et intellectuels et les étudiants à resserrer leurs liens unitaires et à agir ensemble pour « *une démocratie qui ouvrira la voie au socialisme* ».

MAI
10

50 000 manifestants partent de Denfert-Rochereau pour reprendre la Sorbonne. La manifestation tourne à l'émeute : de nombreuses barricades sont érigées, il y a des centaines de blessés et de nombreuses arrestations. Pour la première fois des voitures sont brûlées lors d'un mouvement social.

MAI
13

A l'appel de la CGT (auquel se joignent la CFDT, la FEN et FO), 500 000 personnes défilent de République à Denfert-Rochereau. La classe ouvrière, structurée avec ses syndicats, s'engage aux côtés des *gauchistes* et des étudiants. Le soir, Georges Séguy (Secrétaire G^{al} de la CGT) appelle les travailleurs à poursuivre l'action...

MAI
14

Renault-Cléon se met en grève, suivi de Boulogne-Billancourt, puis Le Mans et Flins.

MAI
16

Les étudiants de la Sorbonne veulent rejoindre les grévistes de Billancourt mais ils trouvent les grilles fermées. Georges Séguy dira plus tard (Chroniques de Mai, *France Culture* - 1988) : « *Nous avons quelques raisons de redouter que l'entrée en masse d'étudiants dans la Régie donne lieu à des incidents, y compris des actes de sabotage du matériel de production ; et ça, ça ne peut pas marcher avec les travailleurs qui, dans toutes les grèves, ont prouvé à quel point ils ont le souci de la préservation des moyens de production..., il ne pouvait pas être question pour les ouvriers de chez*

Renault de laisser envahir les usines par des jeunes étudiants qui n'avaient pas le même respect pour le travail manuel que les ouvriers qui étaient en grève ».

MAI
24

Ouverture des « négociations de Grenelle ». Le 27 mai au matin, un consensus est trouvé : les négociateurs se mettent d'accord sur des augmentations de salaires (7% en juin et 3% en octobre), le paiement à 50% des heures de grèves et ... **le principe de la création de sections syndicales d'entreprises et des délégués syndicaux.** Cependant, la CGT ne signe pas, c'est donc abusivement que l'on parle « d'Accords ».

MAI
27

Grande manifestation au stade Charlety à l'appel de la CFDT, de l'UNEF, de la FEN ... mais la CGT n'est pas conviée. Elle y sera même vilipendée.

MAI
29

La CGT réplique par une manifestation monstre (près d'un million de personnes). L'appareil communiste a fait la démonstration de son efficacité face aux *gauchistes*. Rappelons que le communisme d'essence collectiviste a toujours été radicalement antagoniste au gauchisme d'essence individualiste (Lénine publiait en 1920 : *La maladie infantile du communisme : le gauchisme*).

MAI
30

Discours radiophonique du Général de Gaulle qui annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives. Le jour même, grande manifestation sur les Champs-Élysées (un million de participants) en soutien à de Gaulle. Début juin est encore marqué par des manifestations qui n'empêchent pas la reprise du travail. Le travail reprend chez Renault le 17 juin.

Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 confortent le Général de Gaulle (Les gaullistes de l'UDR obtiennent 293 sièges sur 487).

DÉC
27

Loi instaurant la reconnaissance de la section syndicale et donnant le pouvoir aux syndicats membres des confédérations représentatives de désigner des délégués syndicaux dans les entreprises.

Un article prémonitoire

Les revendications de reconnaissance de la section syndicale dans les entreprises et de désignation du délégué syndical, satisfaites en décembre 1968, ne sont pas apparues « par hasard » lors des « Accords » de Grenelle. Elles sont antérieures à Mai 68.

Pour preuve : un livre de l'économiste Louis Salleron, intitulé : *Diffuser la propriété* (publié le 10 octobre 1964). Dans un chapitre, l'auteur se fait l'écho du débat portant sur la reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise. Voici ce qu'il écrit :

« ... On sait de quoi il s'agit : les syndicats ou du moins certains syndicats demandent la reconnaissance légale dans l'entreprise de la section syndicale, qui serait habilitée à traiter directement avec la direction pour les questions dont la compétence lui serait attribuée...

... On peut se demander si le délégués du personnel, le comité d'entreprise et la section syndicale ne feraient plus qu'un. Ce "un" étant la section syndicale, et plus précisément encore le délégué syndical.

Alors ce serait le représentant de la C.G.T. ou de la C.F.T.C. ⁽¹⁾ qui deviendrait le seul défenseur des droits des salariés. Il ne serait plus le mandataire du personnel de l'entreprise, il serait le mandataire de l'organisation syndicale. On aurait dans l'entreprise un véritable pouvoir syndical qui serait celui des grandes confédérations et non pas celui des salariés eux-mêmes de l'entreprise.

Les patrons voient du plus mauvais œil une innovation de ce genre. Elle ne fait pas pour autant l'accord unanime des syndicalistes ; certains craignent le véritable saut dans l'inconnu qu'elle constituerait.

On voit mal en effet, si la section syndicale d'entreprise est instituée demain, qu'elle n'aboutisse pas nécessairement à faire sauter soit l'entreprise, soit le syndicalisme. Elle fera sauter l'entreprise si le pouvoir syndical est assez fort pour bloquer l'autorité patronale. Elle fera sauter le syndicalisme si le pouvoir syndical n'est plus, sur le tas, que la mise en œuvre de décisions confédérales, car le syndicalisme jouerait ainsi un rôle tout à fait analogue à celui que joue le Parti communiste en U.R.S.S. **Les salariés non seulement s'en détacheraient mais seraient obligés de reconstituer des syndicats pour lutter contre les mammoths du syndicalisme ».**

⁽¹⁾ A la publication de ce livre le 10 octobre 1964, les principales confédérations syndicales ouvrières sont la CGT et la CFTC. La confédération « FO » porte comme titre exact « CGT-FO » et est issue, par scission, de la CGT. La « CFDT » n'existe pas encore puisqu'elle est apparue lors du congrès extraordinaire de la CFTC du 6 novembre 1964 qui changea son titre en « CFDT », modifia ses statuts et abandonna sa référence chrétienne : « La centrale que nous proposons de construire sera humaniste et démocratique » (Conclusion du *Rapport d'Activité* du congrès CFTC de 1964 présenté par Eugène Descamps, Secrétaire G^{al}).

Témoignage d'un ancien technicien du Technocentre

Nous avons recueilli le témoignage d'un ancien technicien du Technocentre (Renault Guyancourt), maintenant à la retraite :

« En 1968, j'avais 21 ans et je travaillais aux chantiers navals de Saint-Nazaire. J'étais syndiqué à la CFDT. La CGT et la CFDT étaient les principaux syndicats. Dès les premiers jours de mai, avec l'ensemble des compagnons réunis en assemblée générale, nous avons voté l'arrêt du travail. Les portes des chantiers étaient fermées avec chaînes et cadenas, et les « piquets de grève » que nous mettions en place empêchaient de pénétrer sur le site. Tous les matins, nous nous réunissions et nous votions en assemblée générale la reconduction de la grève.

Un matin (les négociations nationales rue de Grenelle venaient de se terminer), les délégués CGT et CFDT sont venus nous trouver. Ils nous ont dit que la grève était finie et qu'il fallait reprendre le travail. Ils ont d'autorité coupé les cadenas et ouvert les portes des chantiers. Cette décision est venue d'en haut, sans consultation de l'assemblée générale, nous n'avons pas pu en discuter.

Dégoûté par la méthode, j'ai déchiré ma carte syndicale comme beaucoup de mes camarades et je n'ai jamais voulu me re-syndiquer ».

Aux chantiers navals de Saint-Nazaire comme dans beaucoup d'autres entreprises, la reprise générale du travail a été décidée et réalisée par l'appareil de la CGT, sans réelle consultation des salariés. Ceci, suite à l'engagement du Gouvernement de légiférer sur la reconnaissance des Sections syndicales et la possibilité pour les centrales syndicales de désigner des délégués syndicaux. Ce fut l'objet de la loi du 27 décembre 1968.

La loi du 27 décembre 1968 et ses conséquences

Après les « Accords » de Grenelle conclus le 27 mai (la CGT qui n'a pas signé parle de *constat*), les promesses de reconnaissance de la section syndicale et de désignation d'un délégué syndical ont été concrétisées par la loi du 27 décembre 1968 pour le seul bénéfice des cinq confédérations syndicales représentatives. **Dès lors, le pouvoir syndical, au lieu de partir de la base (les salariés qui élisent leurs représentants du personnel), est transféré à la structure syndicale qui est placée hiérarchiquement au-dessus.** C'est ainsi que André Bergeron (Secrétaire Général de FO de 1963 à 1989) a exprimé l'idée que : « *les droits syndicaux avaient contribué à tuer le syndicalisme* ».

Dominique Labbé, auteur de : *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945* (L'Harmattan 1996) parle « *d'effets pervers* » de la loi de décembre 68 et affirme que : « *La destruction de l'ambiance collective a certainement un coût : augmentation des conflits individuels, de l'insécurité, de l'angoisse et de la solitude, mais ces coûts sont difficiles à mesurer et probablement sous-estimés* ».

Depuis 1968, tout engagement (familial, syndical, associatif) fait peur et est perçu comme une atteinte à la liberté individuelle. Cette évolution des mentalités semble contradictoire à ce qui a été vécu en 1968 : l'adhésion massive des français à l'appel de la CGT et leur participation importante aux manifestations. Nous voyons aujourd'hui que *l'individu* a triomphé du *collectif* (poussé à l'extrême, *l'individualisme* est destructeur du lien social et de la collectivité, poussé à l'extrême, le *collectivisme* est destructeur de l'individu).

Pour un nouveau syndical avec le SM-TE

En cinquante ans et du fait de l'accélération de la mondialisation apportant de nouvelles opportunités mais aussi de grands dangers, le Monde, la France et Renault ont complètement changé.

Les multinationales gèrent les salariés avec les outils de la mondialisation (étalonnage du salarié par *l'Enquête Hay* et cotation du poste avec le *Job grading*), elles ont la possibilité de choisir le pays dans lequel la législation du travail est la plus avantageuse pour leurs propres finances (donc au détriment des salariés français lorsqu'il s'agit « d'adapter les effectifs à la demande du marché mondial »). Ces mêmes multinationales se sont adjointes les faveurs du monde politique, pour des lois écrites par elles, réécrivant le droit à leur profit. Les lois *El-Khomri* (2016) et ordonnances *Macron* (2017) ne sont pas autre chose. **Que devient le salarié isolé dans ce contexte, soumis au lien de subordination qui résulte de son contrat de travail ? Comment peut-il faire entendre sa voix ?**

Cinquante ans, c'est plus que la traversée du désert. Mais nous voyons actuellement les signes d'un nouveau syndical. Des salariés, par leur initiative indépendante, ont entrepris rien moins que la rénovation du syndicalisme par la base, convaincus que seule une nouvelle organisation libre était de nature à rendre efficace leur représentation et leur défense dans les entreprises. C'est de cette initiative que le syndicat **SM-TE** a été fondé en 2011, à la faveur de la loi du 22 août 2008 réformant la représentativité syndicale, pour ne pas laisser les salariés seuls face aux « *mammouths* » du syndicalisme.

Le SM-TE constitue une offre unique dans le monde de l'Entreprise : rendre possible la reprise en main de leurs affaires par les salariés.

Le SM-TE propose une offre innovante face à la désyndicalisation massive des salariés : restaurer le syndicalisme dans ce qu'il aurait toujours dû rester : la représentation des salariés par eux-mêmes.

Travaillons ensemble au nouveau syndical !

Vous êtes prêt(e) à soutenir notre action ?

Vous souhaitez devenir membre du SM-TE ?

Vous envisagez d'être candidat(e) SM-TE lors des élections du CSE de fin 2018 ?

Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org